

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 6 août 2018 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 2 Carole Desbiens
Siège no 3 Laurette Lévesque
Siège no 4 Manon D'Amours
Siège no 5 Nicholas Dubé

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Lucie April, directrice générale est aussi présente ainsi que vingt (20) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

18-08193 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

18-08194 Procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2018

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Manon D'Amours, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, soit adopté tel que rédigé.

18-08195 Comptes du mois de juillet 2018

La liste des comptes de juillet a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 2 août dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 31 juillet 2018	83 479,77 \$
Comptes payés d'avance	34 703,54 \$
TOTAL	<u>118 183,31 \$</u>

18-08196 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 31 juillet 2018 sont déposés par Lucie April, directrice générale.

18-08197 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le mois de juillet 2018 et du suivi des dossiers en cours:

- a. Par Manon D'Amours :
- Festival Honéquestre du 6 au 8 juillet.

18-08198 Avis de motion - Règlement d'emprunt pour l'achat de terrains

Nicholas Dubé, conseiller donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 345 décrétant un emprunt de 141 000 \$ pour l'achat des terrains suivants :

- Lots portant les numéros de lots 6 251 989, 6 251 990, 4 714 860, 4 911 487, 4 714 857, étant les terrains vacants de la rue Caron, Landry et Jocelyn et la terre située entre ces rues et la route 185.
- Lot portant le numéro 3 225 878 avec le garage situé au 98, rue Principale.

18-08199 Dépôt du projet de Règlement no 345 - Emprunt de 141000 \$ achats de terrains

Il est, par la présente, déposé par Nicholas Dubé, conseiller, le projet de règlement numéro 345, décrétant une dépense de 210 000 \$ et un emprunt de 141 000 \$ pour l'achat des terrains et d'un garage pour un projet de développement qui sera adopté à une séance subséquente.

Le projet de règlement a été remis aux membres du conseil à cette réunion et il a été mis à la disposition du public.

18-08200 Avis de motion - Règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Manon D'Amours, conseillère donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 346, modifiant le règlement numéro 290 - afin d'ajouter une disposition interdisant à certains cadres de la Municipalité d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'il tire un avantage indu de ses fonctions antérieures.

18-08201 Dépôt du projet de Règlement no 346 - modifiant le Règlement numéro 290 - code d'éthique des employés municipaux

Il est, par la présente, déposé par Manon D'Amours, conseillère, le projet de règlement numéro 346, afin d'ajouter une disposition interdisant à certains cadres de la Municipalité d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'il tire un avantage indu de ses fonctions antérieures.

Le projet de règlement a été remis aux membres du conseil à cette réunion et il a été mis à la disposition du public.

18-08202 Responsable du projet Emplois d'été Canada 2018

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que Josée Chouinard, directrice générale adjointe soit mandatée pour représenter la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2018.

18-08203 Demande de versement de la subvention de 11 000 \$ du programme d'amélioration du réseau routier municipal

Le conseil municipal a pris connaissance du tableau des dépenses effectuées dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration, pour un montant de 19 379 \$, sur les chemins suivants :

- Route Talbot (drainage, ponceaux et amélioration de chaussée);
- 9^e Rang Nord et Sud, rechargement et ponceau;
- 10^e Rang (amélioration de chaussée).
- Vieux Chemin Nord (amélioration de chaussée);

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Manon D'Amours, il est résolu unanimement :

- Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 11 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

- Air conditionné, 4 pneus d'été en plus
- Rapport d'inspection

Il est également résolu que la dépense (13 643 \$) soit financée par le montant de 20 000 \$ prévu aux prévisions budgétaires au poste 72-330-00-725 - Achat machinerie, outillage et équipement.

La deuxième camionnette sera enregistrée du 1^{er} mai au 30 octobre et elle sera remise en hiver.

18-08209 Sécurité au centre du village

Une séance de consultation a eu lieu à 19 h 30 ce soir, 26 citoyens étaient présents. Les commentaires suivants ont été reçus :

- On a été témoin d'accidents survenus ou évités de justesse et il est évident que le fait d'ajouter des arrêts obligatoires à la rue Principale contribuerait à la diminution de tels événements;
- La visibilité est plus difficile en hiver, rendant l'arrêt utile;
- Les véhicules circulants sur la route 291, principalement les camions, oublient souvent d'arrêter, ce qui nécessiterait une lumière clignotante;
- On suggère également des panneaux d'ARRÊT illuminés;
- On suggère d'engager un brigadier scolaire avec la Commission scolaire et la Municipalité, comme à Squatec;
- Le bollard (gendarme) jaune est utile dans la rue Caron, il pourrait y en avoir d'autres;
- Le trafic est trop rapide sur la route 291, devant l'école, cette zone devrait être à 30 km heure;
- La rue de l'Église (route 291) devrait être à 70 km/h à partir de la route 185 et la zone 50 km/h devrait débiter à 0,8 km de l'école afin de protéger les enfants qui marchent;
- On se demande où placer le panneau devant la maison de M. Léo Marquis, le pavage est déjà sur son terrain, les personnes concernées devront s'asseoir pour trouver une solution, notamment un aménagement particulier;
- On suggère que la ligne centrale de la rue soit déplacée, sur la rue Principale du village, afin de laisser moins large d'un côté pour élargir un seul côté;
- On suggère de demander à la Sureté du Québec de venir plus souvent pour patrouiller, aux bonnes heures;

Sur la proposition de Manon D'Amours, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement le conseil municipal remercie les personnes qui ont pris le temps de venir échanger sur le sujet. À la lumière des suggestions reçues aujourd'hui, les mesures suivantes seront prises pour assurer la sécurité au centre du village :

- Ajout d'arrêts sur la rue Principale;
- Information pour achat d'une lumière clignotante, demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- Ligne de passage de piétons;
- Adoption d'une résolution pour demander au MTMEQ de modifier les limites de vitesse, remettre le bollard devant l'école et en ajouter un sur la rue de la Gare.

18-08210 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - sécurité dans le village

ATTENDU QUE les citoyens font régulièrement part de leurs craintes relativement à la sécurité des enfants de l'école, des piétons et des automobilistes au centre de notre village;

ATTENDU QUE la population a été invitée à discuter sur le sujet lors d'une assemblée publique qui a eu lieu ce lundi à 19 h 30;

ATTENDU QUE la population est unanimement d'accord avec l'idée du conseil d'ajouter des ARRÊTS obligatoires à l'intersection de la rue Principale et de la route 291 (rue de l'Église, rue de la Gare);

ATTENDU QUE d'autres solutions ont été suggérées par la population, mais que la Municipalité n'a pas la juridiction de les réaliser puisqu'il s'agit d'une route provinciale.

Sur la proposition de Manon D'Amours, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de collaborer avec la Municipalité dans ses efforts de sécurité, notamment par les actions suivantes :

- Allonger la zone de 50 km heures à 0,8 km de l'école, soit jusqu'au 52, rue de l'Église (Martin Picard), puisque les enfants doivent marcher pour aller à l'école;
- Diminuer la limite de vitesse à 70 km/heure à partir de 185, jusqu'au 52, rue Principale;
- Participer à l'ajout d'une traverse de piétons;
- Diminuer la limite de vitesse à 30 km/heure dans la zone écolière;
- Remettre le bollard jaune qui était là en 2017 devant l'école ou installer un dispositif semblable à celui devant l'école de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;
- Ajouter un bollard jaune à l'entrée du village sur la rue de la Gare;
- Permettre la pose d'une lumière rouge clignotante à l'intersection de la rue Principale et de la route 291 et acquitter une partie des coûts;

18-08211 Contrat d'entretien d'hiver de la route 291 et Rang des côtes avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a transmis le nouveau contrat d'entretien d'hiver de la route 291 et du Rang des Côtes pour les trois prochaines années.

Le montant octroyé est de 68 570,45 \$, soit une augmentation de 5 902,28 \$. Les changements au contrat sont les suivants : prolongation de la période postsaison du 17 au 24 avril, demande de dégagement à l'intersection du Rang des Côtes, transport et disposition de la neige dans un site d'élimination autorisé, obligation de tests granulométriques.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise la signature et mandate Richard F. Dubé, maire à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, toutefois, la Municipalité n'ayant pas de site d'élimination autorisé, demande que cette clause ne soit pas appliquée.

18-08212 Remplacement de l'animatrice communautaire

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Manon D'Amours, il est résolu unanimement que le poste d'animatrice communautaire soit ouvert aux candidatures. L'offre sera affichée localement et dans le prochain Mistral ou un dans une circulaire, en août.

18-08213 Don à la Maison l'Autre-Toit du KRTB - Défi Everest

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata fasse un don de 25\$ pour la maison l'Autre toit du KRTB, Défi Everest.

18-08214 Antenne sur le radio portatif du directeur

Un prix a été demandé à Électronique Mercier pour ajouter des antennes large bande sur le camion du directeur du service incendie et l'autre sur son auto. Lorsqu'il ne peut être présent sur le lieu d'intervention, il doit quand même communiquer avec les pompiers et la centrale 9-1-1, ce qui est souvent impossible sans ces antennes.

Sur la proposition de Manon D'Amours, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise l'achat des antennes au prix net de 380,75 \$.

18-08215 Demande de dérogation mineure

Diane Desjardins a déposé une lettre concernant une demande de dérogation mineure à venir relativement à la fermeture de sa galerie avant en solarium. Le projet est dérogatoire, le solarium ne répond pas aux exigences des marges avant.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil attende le dépôt officiel et la décision du comité consultatif d'urbanisme avant de donner son avis sur le sujet.

18-08216 Lumière DEL solaire

Le projet d'aménagement de la cour d'école, financé en partie par Hydro Québec, n'avait pas été terminé, il restait l'éclairage du mur nord de l'école. Trois représentants de Batteries Témis de Cabano sont venus le mardi 31 juillet dernier à 21 h 30, pour démontrer l'efficacité des lampes solaires DEL.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Manon D'Amours, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata achète une lumière Star-2000 (avec panneau au-dessus) au prix de 895 \$ et le poteau en aluminium de 15 pieds au prix de 150 \$, chez Batteries Témis, pour un total de 1 097,12 \$, taxes nettes. L'achat avait été évalué à 1 200 \$ et un montant de 1000 \$ était subventionné par Hydro Québec.

18-08217 Réprimande au maire - Richard F. Dubé

ATTENDU QUE l'attitude du maire Richard F. Dubé à la fin du Festival Honéquestre, le 8 juillet dernier, envers deux employés et une conseillère, devant les bénévoles et des citoyens est inacceptable, qu'il leur a manqué de respect;

ATTENDU QUE ce manque de respect contrevient au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (Règlement no 339);

ATTENDU QUE le maire a démontré à plusieurs reprises un manque de confiance envers les employés et les bénévoles, surtout depuis un an;

ATTENDU QUE son attitude cause des départs au niveau des employés et des bénévoles;

Sur la proposition de Manon D'Amours, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu qu'en vertu de l'article 10 du Code d'éthique et de déontologie, que le conseil réprimande Richard F. Dubé, maire et lui demande de faire des excuses publiques, en séance du conseil, à la population.

Il est également résolu que le conseil demande au maire de faire des excuses écrites aux personnes dont la liste lui sera remise ultérieurement.

18-08218 Période de questions

À 20 heures 50, Richard F Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : demande de dérogation mineure, attitude du maire à la fin du Festival Honéquestre 2018, paiement de l'avis légal par la Municipalité.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 35, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard F. Dubé, maire

Lucie April, directrice générale

